

*Travaux de la Chambre***LES VOLS À BASSE ALTITUDE**

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministère de la Défense s'efforce actuellement de convaincre l'OTAN d'installer son centre de vol à basse altitude à Goose Bay, au Labrador.

A une époque où l'Europe essaie de réduire les tensions Est-Ouest et où les deux alliances prennent des mesures pour instaurer un climat de confiance, comme les deux superpuissances d'ailleurs, le ministre croit-il vraiment que le Canada doit exercer des pressions pour accroître les activités militaires de l'OTAN?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député et le gouvernement ne s'entendent même pas sur l'appartenance du Canada à l'OTAN, ce qui me fait dire que je ne trouve pas du tout étonnant que le porte-parole du NPD sur les questions de défense affirme que nous ne devons pas participer à l'entraînement des pilotes de cette alliance pour qu'ils puissent mieux défendre non seulement leur pays, mais aussi le Canada.

Nous nous réjouissons tous des développements et des discussions qui ont lieu en ce moment en Europe. Que le député sache également qu'il y a plus de vols canadiens au-dessus de l'Allemagne que de vols effectués par toute autre nation au-dessus du territoire canadien. Le Canada a maintenant une chance d'apporter une contribution supplémentaire à l'alliance sur laquelle nous comptons tous pour notre sécurité. Si, comme le suggère le député, nous ne donnons pas à nos pilotes, canadiens et autres, un entraînement pour les vols à basse altitude, nous mettrons leur vie en danger. Cet entraînement est nécessaire.

Et puisque nous parlons de l'OTAN, je précise que tant et aussi longtemps que le Parti conservateur sera au pouvoir, le Canada sera membre de l'OTAN et comptera sur cette alliance pour garantir sa sécurité.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne une affaire au sujet de laquelle tous les Canadiens ont besoin d'éclaircissements.

Selon les documents techniques du ministre et les déclarations des députés ministériels, la taxe sur les

produits et les services ne va pas générer de nouvelles recettes. Mais on répand partout la bonne nouvelle que la taxe sur les produits et les services va contribuer à réduire notre déficit en comprimant notre dette.

Le ministre ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Les Canadiens ont le droit de savoir de la bouche même du ministre si la taxe sur les produits et services va se contenter de remplacer l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants sans générer de nouvelles recettes, ou si elle va réduire le déficit et comprimer la dette.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ma réponse sera en deux volets. D'abord, il a été entendu dans le Livre blanc de juin 1987 que nous n'allions pas essayer d'accroître indirectement nos recettes fiscales sous le couvert de la réforme fiscale actuellement en cours. En ce sens, la TPS ne va pas se traduire par une baisse immédiate du déficit.

Toutefois, dans le dernier budget, par exemple, nous avons haussé les taxes de vente de quelque deux milliards de dollars, ou de près de 1 p. 100 de la taxe proposée. Ces recettes additionnelles sont comprises dans la taxe proposée de 9 p. 100 et vont contribuer directement à réduire le déficit.

En outre et comme je l'ai maintes fois signalé déjà, la taxe actuelle permet bien des échappatoires. Si nous ne la remplaçons pas, nous risquons de perdre quelque deux milliards de dollars. La réforme fiscale vise notamment à supprimer ces échappatoires que le vérificateur général a d'ailleurs lui-même signalées. Voilà comment nous allons pouvoir encore réduire le déficit grâce à la TPS.

M. le Président: Cela met fin à la période des questions.

* * *

LES VOIES ET MOYENS**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION**

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends la parole pour déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Chambre que, demain, le débat portera sur le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.